



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS

Direction départementale de l'Équipement  
de la Seine Saint Denis

Service Environnement et Urbanisme Réglementaire

Pôle Connaissance et Prévention des Risques

### ARRETE n° 08-3853

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs situés sur la commune du Raincy

Le préfet de la Seine-Saint-Denis  
officier de la légion d'honneur

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;  
**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de sécurité civile ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 07-3662 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** l'actualisation par l'inspection générale des carrières de la carte d'aléas mouvements de terrain sur le territoire de la commune du Raincy ;

**Considérant** l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

### ARRETE :

#### Article 1er :

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3638 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié.  
Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune du Raincy sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.



Présent  
pour  
l'avenir

1 esplanade Jean Moulin – 93007 Bobigny Cedex  
Tél. : 01 41 60 60 60 – fax : 01 48 30 22 88  
[courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr](mailto:courrier@seine-saint-denis.pref.gouv.fr)

**Article 2 :**

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsqu'elle est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie du Raincy, sous-préfecture du Raincy et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

**Article 3 :**

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune du Raincy et à la chambre des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie du Raincy. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.

**Article 5 :**

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune du Raincy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 10 décembre  
2008

Le préfet

**signé**



Préfecture de Seine-Saint-Denis

## Commune du RAINCY

### Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

08 - 3853

du

10 décembre 2008

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui

non

approuvé date

18 avril 1995

aléa

Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières

en révision

12 juillet 1999

Mouvements de terrain

prescrit

23 juillet 2001

Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles

Les documents de référence sont :

Périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé  
(arrêté préfectoral, cartographie)

en mairie, en sous-préfecture et en préfecture

Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles  
( 1/100 000<sup>ième</sup> )

Carte des aléas liés aux mouvements de terrain  
(dissolution du gypse) (1/10 000<sup>ème</sup>)

Carte des aléas liés aux mouvements de terrain  
(anciennes carrières) (1/5000<sup>ème</sup>)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui

non

date

aléa

Les documents de référence sont :


en mairie, en sous-préfecture et en préfecture


#### 4. Description succincte de l'intensité du risque

La commune est soumise à l'aléa d'intensité

La commune est soumise à l'aléa d'intensité

La commune est soumise à l'aléa d'intensité

#### Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles

forte X moyenne X faible   

#### Mouvements de terrain (dissolution du gypse)

Très forte X forte X moyenne X faible X

#### Mouvements de terrain (anciennes carrières)

Très forte X forte X moyenne X faible X

#### Pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Extrait au 1/10 000<sup>ème</sup> de la carte périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé  
(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte de référence au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du

périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé)

Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles ( 1/100 000<sup>ème</sup> )

**Carte des aléas liés aux mouvements de terrain  
(dissolution du gypse) (1/10 000<sup>ème</sup>)**

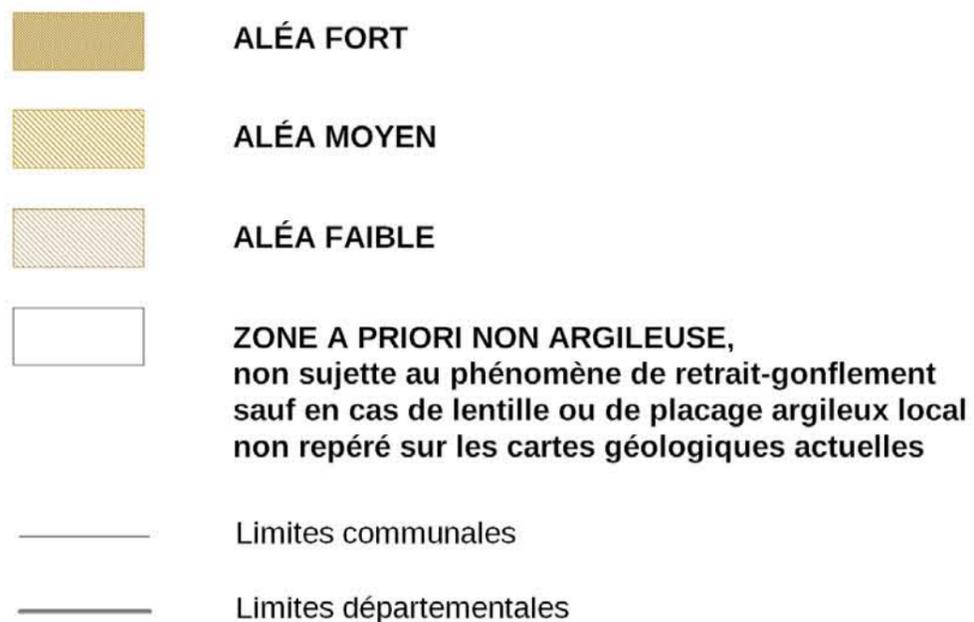
**Carte des aléas liés aux mouvements de terrain  
(anciennes carrières) (1/5000<sup>ème</sup>)**

Novembre2008

Date d'élaboration de la présente fiche

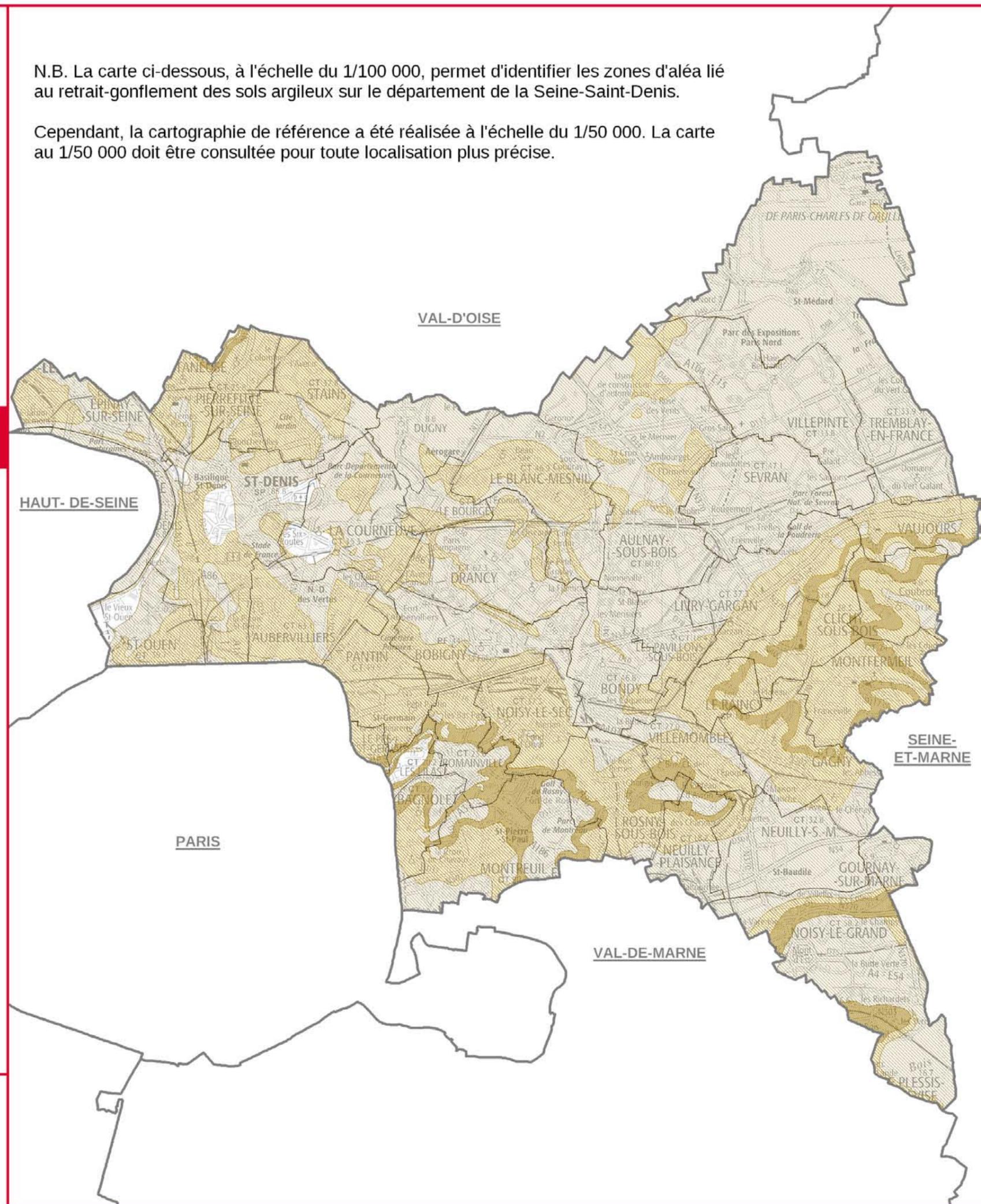
## CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS



N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle du 1/100 000, permet d'identifier les zones d'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/50 000. La carte au 1/50 000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.



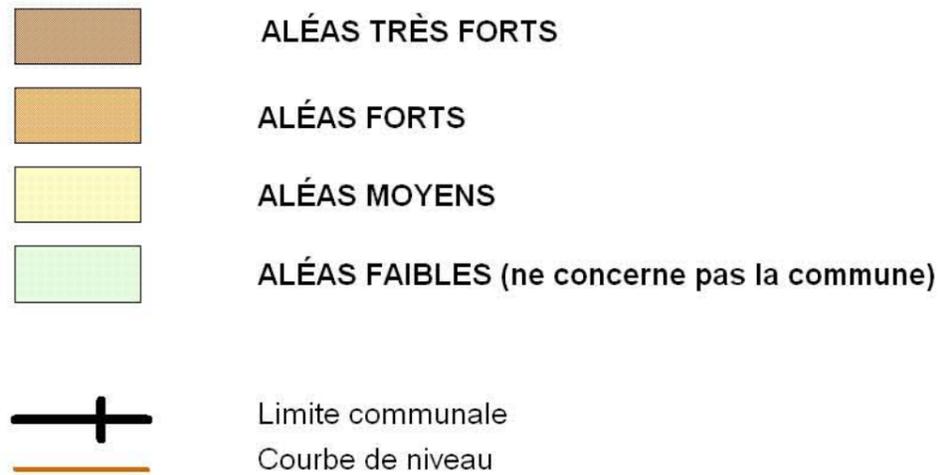
#### Sources

**PROJET**

## Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS PRESENCE D'ANCIENNES CARRIERES

COMMUNE DU RAINCY



**Sources**

Aléas - DDE 93 et IGC  
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/10000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Il s'agit de la carte des aléas du projet de PPR qui doit être consultée pour toute localisation plus précise.

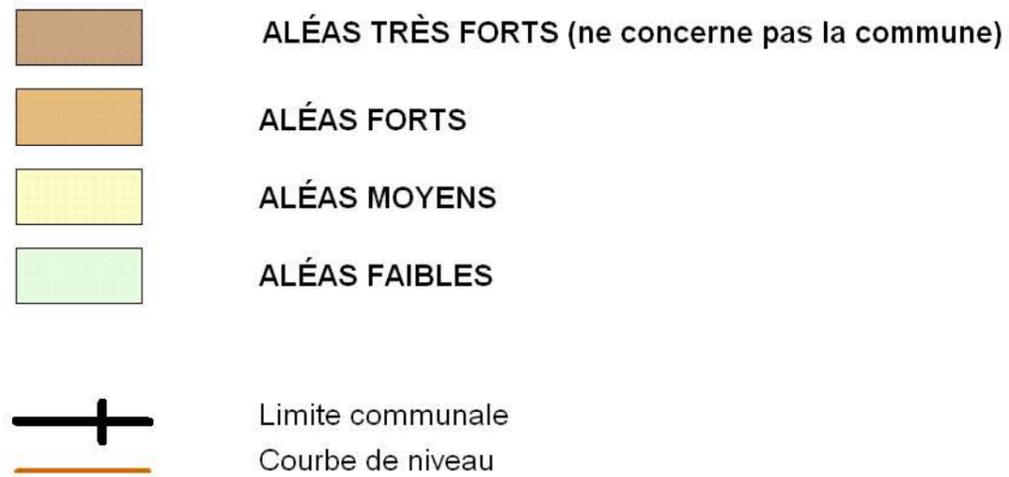


**PROJET**

## Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS DISSOLUTION DU GYPSE

COMMUNE DU RAINCY



**Sources**

Aléas - DDE 93 et IGC  
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

 Ech : 1/10000

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/10000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Il s'agit de la carte des aléas du projet de PPR qui doit être consultée pour toute localisation plus précise.

